

## H10 - LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE DEPUIS 1992 : ENTRE ÉLARGISSEMENT, APPROFONDISSEMENT ET REMISES EN QUESTION

Séance 1 : 1 heure

### Introduction

Doc. vidéoprojeté : « L'entrée dans l'Union européenne d'anciennes démocraties populaires »  
Doc. 2 page 305 : « L'Union européenne rejetée par le Royaume Uni »

- En 2004, dix nouveaux États entrent dans l'Union européenne, des États d'Europe orientale et méditerranéenne. Il s'agit du plus vaste élargissement que la **construction européenne** (processus d'intégration des États européens au sein d'un ensemble d'organisations internationales) ait connu depuis ses débuts dans les années 1950. Mais en 2020, à la suite du référendum de 2016, le Royaume Uni quitte l'Union européenne : il s'agit du premier départ d'un État membre.
- L'Union européenne est fondée en **1992**, à la suite de la signature puis de l'adoption du **traité de Maastricht**. Celle-ci fait suite à la Communauté économique européenne, fondée avec le traité de Rome en 1957. Ce traité ouvre la voie à un **élargissement** (processus par lequel de nouveaux États adhèrent à l'Union européenne) et à un **approfondissement** (processus par lequel les États de l'Union européenne renforcent leur coopération par des institutions communautaires ou des politiques communes). Malgré ce double processus, l'Union européenne est profondément remise en question à partir des années 2000 : elle traverse actuellement toujours une crise majeure.
- **Problématique : Pourquoi l'élargissement et l'approfondissement de l'Union européenne, qui auraient la renforcer, provoquent-ils des crises majeures depuis 1992 ?**

### I. L'Union européenne, une construction qui s'élargit et qui s'approfondit

#### A. Le traité de Maastricht et la fondation de l'Union européenne : 1992-1993

Doc. vidéoprojeté : « La signature du traité de Maastricht (1992) »  
Doc. vidéoprojeté : « Les piliers de l'Union européenne »  
Doc. vidéoprojeté : « Un référendum disputé »  
Doc. vidéoprojeté : « La difficile ratification du traité de Maastricht »  
Doc. vidéoprojeté : « La naissance d'une citoyenneté européenne »

- Signé le **7 février 1992**, le **traité de Maastricht** transforme la Communauté économique européenne – fondée avec le traité de Rome de 1957 – en une Union européenne car la construction européenne ne se limite plus à sa dimension économique. Ce traité organise la toute nouvelle Union européenne autour de trois piliers :
  - le traité prévoit la création d'un marché unique et l'instauration par étapes d'une monnaie européenne commune : l'**euro** qui est mis en circulation en **2002** ;
  - il institue une politique étrangère et de sécurité commune avec un Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ;
  - il met enfin en place une coopération policière et judiciaire en matière pénale (création d'Europol en 1999 et du mandat d'arrêt européen).
- Parce qu'il prône un renforcement du **fédéralisme** (courant politique favorable à la transformation de l'Union européenne en un État fédéral, sur le modèle allemand), le traité de Maastricht est l'objet de débats intenses dans les États européens. Certains citoyens et politiciens s'inquiètent de voir naître une Europe politique et un renforcement des institutions supranationales. Ces débats expliquent que le traité est difficilement ratifié dans certains États : au Danemark, le référendum est d'abord rejeté (50,7% de « non ») ; en France, le référendum est remporté d'une courte tête (51,04% de « oui ») ; au Royaume-Uni, le Parlement ratifie le traité d'une courte majorité. Entré en vigueur en 1993, le traité de Maastricht transforme le quotidien des Européens en instaurant une citoyenneté européenne. Les citoyens des pays membres obtiennent le droit de voter ou de se présenter aux élections européennes et municipales dans n'importe quel autre pays membre, du moment qu'ils y résident.

## B. Les élargissements de l'Union européenne : de quinze à vingt-huit membres

Doc. vidéoprojeté : « Les critères d'adhésion »

Doc. vidéoprojeté : « Les élargissements progressifs de l'Union européenne »

Doc. vidéoprojeté : « Le fonctionnement de l'Union européenne »

Doc. vidéoprojeté : « Géographie des institutions européennes »

Doc. vidéoprojeté : « Les symboles de l'Union européenne »

Doc. vidéoprojeté : « Info : les symboles de l'Union européenne »

• Au début des années 1990, après l'effondrement des régimes communistes, les pays d'Europe de l'Est candidatent à l'adhésion européenne. Mais ils doivent respecter certains critères fixés par le **sommet de Copenhague** en **1993** : un régime démocratique, le respect des Droits de l'homme, une économie de marché viable et un certain niveau économique. Le premier **élargissement** (intégration de nouveaux États membres à l'Union européenne) se produit en 1995 avec l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède, d'anciens pays restés neutres durant la Guerre froide. L'Union européenne compte désormais quinze États membres.

• L'élargissement de 2004 concerne dix nouveaux États, au profil très varié (Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Slovénie, Malte et Chypre). Ils sont rejoints en 2007 par la Bulgarie et la Roumanie, puis par la Croatie en 2013. L'Union européenne passe ainsi de quinze à vingt-huit membres et doit intégrer des États en transition économique et politique, dont le niveau de développement est inférieur à celui de l'Europe de l'Ouest.

• Mais les institutions européennes ne sont pas prévues pour fonctionner avec de si nombreux États et les décisions, encore souvent prises à l'unanimité, entraînent des blocages. Le Conseil européen, composé des chefs d'État et de gouvernement et de la Présidente de la Commission européenne, **Ursula von der Leyen**, fixe les orientations politiques. La Commission européenne, composée d'un commissaire par État membre, exécute les décisions. Le Parlement européen, composé de 705 députés élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans, vote les lois. Le **traité d'Amsterdam (1997)** et le **traité de Nice (2001)** adaptent les institutions aux élargissements. On décide d'étendre les décisions prises à la **majorité qualifiée** (majorité requise d'au moins 55% du Conseil et d'au moins 65% de la population) à plusieurs domaines.

• Les élargissements questionnent l'identité de l'Union européenne. Des symboles sont créés, comme si l'Union européenne était un État, afin de renforcer le lien avec les citoyens :

- en 1985, un hymne européen est choisi : *l'Ode à la joie*, prélude du dernier mouvement de la neuvième symphonie de Beethoven (1823). Il s'agit de la mise en musique du poème du même nom de Friedrich von Schiller (1785) qui évoque la fraternisation de tous les hommes. Cet hymne ne comporte aucune parole ;
- en 1985, les chefs d'État et de gouvernement décident que chaque année se tiendra une journée de l'Europe, le 9 mai. Celle-ci commémore la déclaration de **Robert Schuman**, ministre des Affaires étrangères français, du 9 mai 1950. Ce texte appelait six pays européens à mettre en commun leur production de charbon et d'acier, première ébauche d'une organisation continentale ;
- en 1986, un drapeau est choisi : il présente douze étoiles jaunes disposées en cercle sur un fond bleu. Le nombre d'étoiles n'ont rien à voir avec le nombre d'États membres (le nombre d'étoiles n'a jamais évolué depuis 1986) ; leur disposition symbolise la solidarité et l'harmonie entre les peuples européens
- en 1995, la future monnaie commune est baptisée « euro ». Elle devient officielle de onze États le 1<sup>er</sup> janvier 1999. Mais les pièces et billets ne sont mis en circulation que le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Le symbole € s'inspire de la lettre grecque epsilon et de la première lettre d'Europe. Les deux lignes parallèles symbolisent la stabilité ;
- en 1999, une devise non-officielle a été choisie par un jury à la suite d'un concours organisé par le Mémorial de Caen : "Unie dans la diversité". Le projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe prévoyait l'ajout de cette devise aux côtés des autres symboles mais son rejet en 2005 l'en a empêché.

### C. Les approfondissements de l'Union européenne : de nouvelles orientations

Doc. 5 page 315 : « Le programme Erasmus + »  
 Doc. vidéoprojeté : « Les outils de la politique de cohésion »  
 Doc. vidéoprojeté : « La construction européenne depuis 1990 »

- L'**approfondissement** (intensification de la coopération entre les États membres par des politiques communes et le renforcement des institutions) concerne des politiques communautaires en matière d'éducation et de formation professionnelle (Erasmus +), de culture (Europe créative), de santé publique (L'UE pour la santé) et d'aménagement des territoires (via les fonds structurels, c'est-à-dire les subventions européennes versés aux régions par le FEDER). Le Fonds européen de développement régional finance des projets pour favoriser la compétitivité des régions les plus dynamiques et aider les régions les plus en difficulté.
- Le traité de Maastricht autorise la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes entre les États membres de l'Union européenne, grâce à la signature de l'**accord de Schengen** en 1985, qui entre en vigueur en **1995**. L'**inauguration du tunnel sous la Manche**, en **1994**, est le symbole de cette liberté de circulation au sein de l'Union européenne.

**Point de passage et d'ouverture 1 : 1994 : le tunnel sous la Manche**  
**Consigne :** À l'aide des documents du dossier, complétez le tableau-ci dessous.

**Point méthode : Analyser un document iconographique (affiche ou caricature)**

- débiter par décrire l'affiche : éléments dessinés, couleurs, position...
- mobiliser des connaissances du cours : événements, personnages, notions...
- critiquer le document : donner les intérêts et les limites du document

- En **1986**, la France et le Royaume-Uni signent le **traité de Canterbury**, qui prévoit la construction du tunnel sous la Manche. Cette réalisation participe à une plus grande intégration européenne du Royaume-Uni et à un renforcement des liens franco-britanniques. En **1994**, l'**inauguration du tunnel sous la Manche** est effectuée par **François Mitterrand** et **Élisabeth II**. Le tunnel a intensifié les échanges outre-Manche, mais il est, depuis ses origines, l'objet de débats.

Un tunnel qui contribue à une plus grande intégration européenne	Un tunnel qui est l'objet de nombreux débats depuis le début du projet
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>document 1</u> : un tunnel qui doit renforcer les liens commerciaux entre la France et le Royaume Uni (suppression des taxes douanières) et stimuler l'activité économique</li> <li>- <u>document 2</u> : une inauguration à quatre mains en mai 1994 : le président français François Mitterrand et la reine d'Angleterre Élisabeth II ; <b>Jacques Delors</b>, président de la Commission européenne est présent.</li> <li>- <u>document 3</u> : un succès commercial pour le tunnel et l'entreprise gestionnaire (la société privée européenne GetLink) : 300 trains par jour, 21 millions de passagers annuels, 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires...</li> <li>- <u>document 4</u> : une progression des flux passant par le tunnel, surtout les navettes par camion pour le fret ainsi que les Eurostar entre Paris et Londres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>document 1</u> : un débat sur le financement des travaux : en 1987, Margaret Thatcher obtient de François Mitterrand qu'ils soient financés sur fonds privés (Eurotunnel lève des capitaux sur le marché boursier mais elle est au bord de la faillite en 1997)</li> <li>- <u>document 4</u> : un débat sur la sécurité interne du tunnel (un incendie se produit en 2008 malgré le creusement d'un tunnel de service, parallèle aux deux tunnels ferroviaires, dans lequel les secours circulent)</li> <li>- <u>document 5</u> : en 1985, les compagnies de ferry transmanche font pression pour faire échouer le projet de tunnel, dont ils redoutent la concurrence</li> <li>- <u>document 6</u> : la crainte d'un phénomène d'aspiration migratoire lié à l'existence du tunnel : les migrants tentent de monter à bord des camions pour traverser la Manche et entrer au Royaume Uni</li> </ul>

## Point de passage et d'ouverture 2 : L'euro : genèse, mise en place et débats

Consigne : À l'aide des documents du dossier, complétez le tableau-ci dessous.

### Point méthode : Analyser un document iconographique (affiche ou caricature)

- débiter par décrire l'affiche : éléments dessinés, couleurs, position...
- mobiliser des connaissances du cours : événements, personnages, notions...
- critiquer le document : donner les intérêts et les limites du document

• Le traité de Maastricht fixe des critères à respecter pour pouvoir adopter l'euro. En 1999, il entre en vigueur dans onze pays. En 2002, les pièces et les billets sont mis en circulation. Avec l'euro, les États abandonnent un attribut emblématique de leur souveraineté : la monnaie. La politique monétaire est transférée à la Banque centrale européenne, créée en 1998 et implantée à Francfort en Allemagne. Mais cet approfondissement ne se fait pas sans résistance : le Royaume Uni, le Danemark et la Suède obtiennent de conserver leur monnaie nationale.

La genèse puis la mise en place d'une monnaie commune : l'euro	Les débats houleux soulevés par la création de la monnaie commune
<ul style="list-style-type: none"><li>- <u>document 1</u> : en 1992, le traité de Maastricht fixe des <b>critères de convergence</b> pour espérer disposer de la future monnaie commune : contenir son déficit public à 3% du PIB et sa dette publique à 60% du PIB</li><li>- <u>document 2</u> : en 1998, la création de la Banque centrale européenne, dont le siège est fixé à Francfort en Allemagne. Elle définit la politique monétaire de l'Union européenne et détient le monopole de l'émission de la monnaie (les pièces et les billets)</li><li>- <u>document 3</u> : le 1<sup>er</sup> janvier 1999, l'euro est officiellement créé mais la monnaie commune n'est pas mise en circulation</li><li>- <u>document 4</u> : le 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'euro est mis en circulation : les pièces et billets sont mis à disposition des agents économiques dans les onze États de la zone euro. En 2024, vingt États sont dans la zone euro.</li><li>- <u>document 6</u> : de nouveaux États adhèrent à la zone euro : l'Estonie au 1<sup>er</sup> janvier 2011</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <u>document 1</u> : les critères de convergence sont parfois difficiles à tenir et certains États ne les respectent plus, ce qui fragilise la crédibilité et la stabilité financière de l'euro</li><li>- <u>document 3</u> : la conversion entre la valeur de l'ancienne monnaie nationale et l'euro est compliquée (1 euro = 6,55957 francs).</li><li>- <u>document 4</u> : des pièces et des billets qu'il faut s'approprier car ils sont nouveaux</li><li>- <u>document 5</u> : dès 2002, pour faciliter l'adaptation des populations à l'euro, des campagnes d'information sont organisées, les comptes et les factures sont exprimés dans les deux monnaies, qui peuvent circuler en même temps pendant plusieurs mois</li><li>- <u>document 6</u> : une monnaie unique qui ne fait pas l'unanimité dans les futurs États de la zone euro : la crise financière de l'euro à partir de 2009, particulièrement marquée en Grèce, en Espagne, au Portugal et en Irlande inquiète sur la stabilité financière future.</li></ul>

• Le traité de Maastricht provoque de vifs débats entre les **fédéralistes** (personnes qui proposent de déléguer plus de compétences nationales à l'Union européenne) et les **souverainistes** (personnages favorables à une Union européenne où les États conservent leur souveraineté). Chaque État conserve néanmoins une « **option de retrait** » (*opting out*), qui lui permet de refuser certaines politiques communes afin de défendre sa souveraineté en matière diplomatique, militaire ou fiscale. Au cours des années 1990, trois États refusent d'entrer dans la zone euro (Royaume Uni, Danemark, Suède) et deux États refusent d'entrer dans l'espace Schengen (Royaume Uni et Irlande). À l'inverse, des procédures de « coopération renforcée » sont prévues depuis le traité d'Amsterdam (1997) pour permettre à certains États d'avancer plus vite pour coordonner leurs actions, par exemple en matière de lutte contre le terrorisme.

## II. L'Union européenne, une construction qui est remise en question

### A. Une construction inachevée qui peine à s'imposer sur la scène internationale

Doc. vidéoprojeté : « L'UE, un espace de coopération à plusieurs vitesses »

Doc. vidéoprojeté : « Les résultats du référendum du 23 juin 2016 »

Doc. vidéoprojeté : « Le Brexit : le Royaume Uni quitte l'Union européenne (31 janvier 2020) »

Doc. vidéoprojeté : « La sortie du Royaume Uni de l'UE »

- Les élargissements se ralentissent à partir des années 2010. Les candidatures déposées par les pays éloignés sur le plan géographique, économique ou culturel sont différées. Les négociations d'adhésion avec la Turquie, candidate depuis 1987, sont gelées en 2016 du fait de l'évolution autoritaire du régime politique du président **Recep Tayyip Erdogan**. Plusieurs États des Balkans (Bosnie-Herzégovine, Serbie, Monténégro, Albanie, Macédoine du Nord) ont déposé leur candidature ainsi que des pays menacés par la Russie (Ukraine, Moldavie, Géorgie). Mais l'Union européenne est moins attractive que par le passé : en 2015, l'Islande a retiré sa candidature.

- Le **23 juin 2016**, les Britanniques sont conviés par le Premier ministre conservateur **David Cameron** à voter par **référendum pour ou contre le maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne**. Près de 51,9% des votants se prononcent pour la sortie. Ce résultat est un coup de tonnerre car aucun pays n'avait encore jamais quitté l'Union européenne ; on craint alors des départs en cascade. Le résultat du référendum enclenche le **Brexit** (terme désignant le processus de sortie britannique de l'Union européenne). Après de longues et complexes négociations avec Bruxelles, **le Royaume-Uni sort de l'Union européenne le 1<sup>er</sup> février 2020**. L'avenir des relations entre Londres et Bruxelles reste à redéfinir. Le Parlement britannique et les gouvernements de **Theresa May** puis de **Boris Johnson** se déchirent sur le maintien d'un partenariat commercial ou la rupture totale. Plusieurs problèmes illustrent les divisions internes au Royaume Uni : le rétablissement des contrôles à la frontière entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande ainsi que la volonté de l'Écosse de demeurer au sein de l'Union européenne.

Doc. vidéoprojeté : « Les objectifs de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) »

Doc. vidéoprojeté : « Les pays européens divisés face à la guerre en Irak »

Doc. vidéoprojeté : « Le Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de... »

Doc. vidéoprojeté : « L'initiative européenne d'intervention »

- Pour permettre à l'Union européenne de s'affirmer dans les relations internationales, le traité de Maastricht crée une **Politique étrangère et de sécurité commune (1992)**. Mais les États refusent de déléguer une part de leur souveraineté et les décisions sont prises à l'unanimité et non à la majorité qualifiée. C'est pourquoi l'Union européenne peine à définir une position commune lors des grandes crises, comme la guerre d'Irak en 2003. Afin de renforcer l'influence diplomatique de l'Union européenne, le traité de Lisbonne a créé la fonction de **Haut représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité (2007)**.

- Sans armée commune, la sécurité de l'Union européenne est assurée par l'OTAN. Des États comme le Royaume Uni ou les Pays Bas restent très attachés à une coopération militaire étroite avec les États-Unis et ne soutiennent pas les efforts d'autres pays (France, Allemagne) pour créer une vraie défense européenne. Pour donner plus de cohérence à l'action militaire de l'Union européenne, l'**Initiative européenne d'intervention (2018)** est créée par treize États membres : elle vise à créer une structure militaire commune, qui n'a toujours pas vu le jour malgré la guerre russo-ukrainienne. L'Union européenne peine à assurer une défense commune face aux nouvelles pressions géopolitiques et intérieures qui menacent son intégrité. Elle se divise notamment face à l'attitude de la Russie vis-à-vis de la Géorgie (elle a soutenu l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie en 1992, qu'elle contrôle depuis) ou de l'Ukraine (qui a été envahie en 2014 et en 2022 et dont une large partie du territoire a été annexée). Plusieurs vagues terroristes, organisées par les réseaux Al-Qaïda puis Daesh, ont frappés des États membres en plein cœur (Madrid en 2004, Londres en 2005, Paris en 2015).

## B. Une construction politique parfois rejetée et qui a du mal à susciter l'adhésion

Doc. vidéoprojeté : « La signature de la Constitution »

Doc. vidéoprojeté : « Le processus de ratification »

Doc. vidéoprojeté : « L'Union européenne à 27 »

Doc. 1 page 308 : « Les institutions de l'Union européenne (depuis 2009) »

Doc. vidéoprojeté : « Le traité de Lisbonne, une sortie de crise critiquée »

- Signé en 2004 pour remédier aux blocages décisionnels, le **Traité établissant une constitution pour l'Europe (2005)** est rejeté par référendum en France et aux Pays-Bas ; il ne peut donc pas être mis en application. Ce qui était conçu comme un accélérateur de l'intégration européenne entraîne finalement une grave crise politique. Pour en sortir, le **traité de Lisbonne** (2007) reprend les grandes lignes de la Constitution, mais en renonçant à ce terme. Le traité étend le vote à la majorité qualifiée, tout en maintenant le vote à l'unanimité dans les domaines sensibles (politique étrangère, fiscalité). Il crée un président du Conseil européen (fonction occupée par le Portugais **António Costa** depuis 2024) et un Haut représentant pour les Affaires étrangères (fonction occupée par l'Estonienne **Kaja Kallas** depuis 2024) et la politique étrangère et de sécurité commune. Enfin, il accorde plus de pouvoirs au Parlement européen (élu au suffrage universel depuis 1979) et permet aux citoyens de faire des propositions de lois (initiative citoyenne européenne). Mais aucun référendum n'est organisé pour valider ce traité (ce sont les Parlements nationaux qui le valident) : les adversaires de la Constitution s'estiment floués ; ils accusent l'**eurocratie** (terme désignant les fonctionnaires de l'Union européenne) de décider sans les citoyens et dénoncent le déficit démocratique de l'Union européenne.

Doc. vidéoprojeté : « Une adhésion à l'UE majoritaire »

Doc. 2 page 324 : « L'exercice de la citoyenneté européenne »

Doc. vidéoprojeté : « Les revendications des partisans du Brexit »

Doc. vidéoprojeté : « Le nouveau Parlement européen élu en 2019 »

- Malgré la multiplication des politiques en faveur d'une Europe du quotidien (euro, libre-circulation, Erasmus+...), l'Union européenne suscite de moins en moins d'adhésion auprès des citoyens européens. Si les Européens sont majoritairement attachés à l'idée européenne et partagent un sentiment européen, ils sont nombreux à ne pas se sentir écoutés. Malgré le renforcement du rôle du Parlement européen, nombreux sont ceux qui dénoncent le manque de démocratie dans le processus de prise de décision. Cette crise de confiance envers l'Union européenne et ses dirigeants favorise l'**euroscpticisme** (attitude critique vis-à-vis de l'intégration européenne et du fonctionnement de l'Union européenne), alimenté par les discours des **partis souverainistes** (partis défendant la souveraineté des États) qui dénoncent des politiques communes (inflation due à l'euro, afflux de migrants illégaux non européens...) et proposent même de sortir de l'Union européenne (**Marine Le Pen**, candidate du Front national, a défendu le « **Frexit** » lors de l'élection présidentielle de 2017). D'autre part, le taux d'abstention est très élevé et en hausse aux différentes élections européennes (il s'élevait à 43% en 2019 et à 50,6% en 2019, témoignant d'un désintérêt pour la vie politique européenne).
- Les déceptions renforcent l'euroscpticisme. À partir des années 2000, des partis anti-européens voient le jour et progressent sur le plan électoral. Au Royaume-Uni, le Parti pour l'indépendance du Royaume Uni (UKIP), dirigé par **Nigel Farage** au moment du Brexit, fait une percée électorale spectaculaire en 2014 : il obtient 26,6% des suffrages et 24 eurodéputés sur 73 (il est donc le parti britannique le plus représenté au Parlement européen). L'arrivée au pouvoir de dirigeants relevant du **populisme** (discours politique prenant parti pour le peuple, contre les élites politiques, économiques et culturelles) dans des États membres a encore fragilisé la construction européenne : **Viktor Orbán**, Premier ministre en Hongrie depuis 2010 ; **Andrzej Duda**, président de la République en Pologne depuis 2015. Ces dirigeants multiplient les discours accusateurs envers une Europe qui serait la seule responsable des maux de leur société.

### C. Une construction en proie à une crise monétaire et à une poussée migratoire

Doc. vidéoprojeté : « 2005 : la première crise de l'euro »

Doc. 5 page 317 : « Répondre à la crise de l'euro de 2009 »

Doc. vidéoprojeté : « Manifestation contre la politique d'austérité à Athènes (18 mai 2017) »

- En 2005, la zone euro connaît une première crise de confiance après le rejet du traité établissant une Constitution pour l'Europe en France et aux Pays-Bas. Des politiques et des citoyens dénoncent des effets négatifs de l'euro, notamment le sentiment d'une hausse des prix. Avec la crise financière mondiale née aux États-Unis en 2007, la zone euro est fragilisée par l'endettement excessif de la Grèce, l'Irlande, l'Espagne et le Portugal : ils ne parviennent plus à satisfaire les exigences budgétaires du Pacte de stabilité et de croissance (1997).
- Les exigences de discipline budgétaire amènent certains pays à réfléchir à des mécanismes de contrôle supranationaux. Des plans de sauvetage sont mis en place en Grèce (2009), en Irlande et au Portugal (2010). Si la crise est régulée au Portugal et en Irlande, elle s'enracine en Grèce. En 2009, la question du Grexit (possibilité d'exclusion de la Grèce de la zone euro) se pose du fait des dissimulations opérées par le pays pour masquer l'ampleur de son déficit budgétaire.
- À l'initiative de la chancelière allemande Angela Merkel, un Mécanisme européen de stabilité est créé 2012 pour venir en aide aux États endettés : sous conditions, une aide financière leur est apportée. Mais les politiques d'austérité (politique économique de maîtrise ou de réduction des dépenses publiques afin de réduire les déficits) imposées par le Fonds monétaire international et la Commission européenne aux pays frappés par la crise de l'euro ont été socialement douloureuses (hausse du chômage, baisse des revenus) et ont amené les populations à manifester comme en Grèce, en Espagne ou au Portugal. Ces politiques ont alimenté un vif euroscepticisme, qui s'est traduit dans les urnes, notamment en Grèce (en 2015, victoire électorale de Syriza et nomination d'Alexis Tsipras au poste de Premier ministre).

Doc. vidéoprojeté : « L'Union européenne face aux réfugiés »

Doc. 1 page 322 : « L'Union européenne face aux migrations externes »

Doc. vidéoprojeté : « Demandes d'asile dans l'UE (2008-2018) »

Doc. vidéoprojeté : « 2015 : la crise des migrants en Europe centrale »

Doc. vidéoprojeté : « Les tensions internes à l'Union européenne »

- Depuis les années 2010, les flux migratoires ont fortement augmenté en provenance de certains pays d'Afrique (Tunisie, Algérie, Maroc) et du Moyen-Orient (Syrie, Irak, Afghanistan, Liban), touchés par la guerre et la pauvreté. Ils passent par trois routes migratoires : Maroc/Espagne, Tunisie/Italie et Turquie/Grèce. Les demandes d'asile ont été multipliées par sept entre 2008 et 2015. La fermeture des frontières extérieures de l'Union européenne conduit à des drames humains : plus de 40 000 personnes se sont noyées en Méditerranée depuis 2014.
- L'absence de frontières internes dans l'espace Schengen facilite l'arrivée des migrants (personnes qui vivent de façon temporaire ou permanente dans un pays où elles ne sont pas nées) au cœur d'une Europe où la xénophobie (peur et rejet des étrangers) progresse. La Hongrie, la Pologne, la Slovaquie et la République tchèque renforcent les contrôles aux frontières allant jusqu'à construire des murs, tout en acceptant très peu de réfugiés (personnes ayant fui leur pays car elles risquaient d'y être victimes d'atteintes à leurs droits ou de persécutions). Le question migratoire fragilise la solidarité entre l'Europe de l'Ouest, qui accepte d'accueillir des migrants, et l'Europe de l'Est, qui y est nettement plus réticente.
- Signé en 2013, le règlement Dublin III oblige les demandes d'asile à déposer leur dossier dans le pays d'arrivée : il crée des tensions entre États membres. En 2015, l'Union européenne propose un plan de réinstallation des demandeurs d'asile pour atténuer la pression migratoire exercée sur l'Italie, la Grèce et l'Espagne. Le contrôle des frontières extérieures est renforcé avec la création de l'agence Frontex en 2016. L'Union européenne conclut un accord avec la Turquie pour qu'elle retienne les migrants sur son sol en échange de compensations financières.

## Conclusion

- En 1992, la construction européenne est relancée avec la signature du traité de Maastricht. Celui-ci transforme la Communauté économique européenne en Union européenne : elle revêt alors une dimension politique plus importante que par le passé, qui lui permet de s'élargir et de s'approfondir. Cependant, avec les années 2000, l'Union européenne est remise en question : elle ne parvient pas réellement à s'imposer sur la scène internationale ; elle est rejetée en interne par certains partis politiques souverainistes et populistes mais aussi par une partie des citoyens (d'ù la sortie du Royaume Uni en 2020) ; elle est confrontée à une double crise, monétaire et migratoire.
- **L'élargissement et l'approfondissement de l'Union européenne sont sans doute à l'origine de ses faiblesses : elle compte un nombre croissant de membres, qu'il est difficile de mettre d'accord, et ses compétences se sont étendues, ce qui crispe certains États attachés à leur souveraineté.**
- En mars 2025, les Européens se sont ressoudés autour de la question de la défense du continent européen – y compris avec les Britanniques – dans le double contexte de la guerre russo-ukrainienne et des pressions états-uniennes relatives à une limitation de la protection du continent européen.